

Les subventions culturelles au cœur des débats

Saint-Imier Le Conseil municipal estime inopportun d'augmenter les subventions des trois institutions majeures de la cité – le musée, la bibliothèque et le CCL – pour la période 2028-2031. Le Conseil de ville le suivra-t-il?

Emile Perrin

La culture occupera une place importante lors de la séance du Conseil de ville de Saint-Imier, ce jeudi (19h30 à la Salle de spectacles). En effet, les contrats LEAC (loi sur l'encouragement aux activités culturelles) pour la période 2028-2031 constitueront le plat de résistance proposé au Législatif.

Pour comprendre l'enjeu de ces travaux préparatoires, il convient de rappeler le processus de décision. Dans un premier temps, les institutions culturelles reconnues d'importance régionale – le Musée, la bibliothèque et le Centre de culture et de loisirs (CCL) – remplissent une demande qui est soumise au Canton via le Conseil du Jura bernois (CJB). Les trois entités ont ainsi formulé leur requête avec une augmentation.

Dans l'intervalle, le Conseil municipal imérien a signifié au CJB son intention de non-entrée en matière sur des augmentations de subventions. Le Conseil du Jura bernois a toutefois formulé une contre-proposition qui prend en compte un renchérissement de 5% sur l'ensemble de la période 2028-2031 (soit 1,25% par année) pour chaque institution.

100'000 francs en jeu

Il s'est ensuite tourné vers la Commune, étant entendu que la négociation des contrats relève de la gestion stratégique quotidienne qui échoit à l'Exécutif. Le Conseil municipal n'a pas préavisé positivement ces demandes qui impliqueraient une dépense de 98'800 fr. sur les quatre années concernées (soit 24'700 fr. par an).

«Ce montant n'est pas négligeable. Au vu de la situation financière de la Commune, le



Le Musée de Saint-Imier, comme le CCL et la bibliothèque, bénéficie de subventions dans le cadre des contrats LEAC (loi sur l'encouragement aux activités culturelles).

Emile Perrin

Conseil municipal estime qu'il n'est pas opportun de créer des charges supplémentaires», dévoile le maire, Corentin Jeanneret. «Ce n'est pas une coupe dans le financement de ces institutions, mais un statu quo temporaire puisque ces montants sont rediscutés tous les quatre ans. Je suis convaincu que la situation sera meilleure en 2032, des mesures auront été prises au niveau communal et la situation économique aura évolué.»

Pôle culture assumé

Le maire tient par ailleurs à souligner que l'avis du Conseil municipal n'est aucunement contre le travail effectué par les trois

institutions concernées. «Cela n'enlève absolument rien à la qualité du travail fourni. Saint-Imier est, et restera, attractif d'un point de vue culturel et est à la hauteur de son statut de Pôle culture dans le cadre du projet Avenir Berne romande», indique-t-il.

Corentin Jeanneret fait référence aux plus de 400'000 fr. que la Municipalité attribue chaque année aux trois institutions. Mais pas uniquement, puisque le rapport du Conseil municipal souligne que la manne culturelle versée annuellement comprend 120'000 fr. supplémentaires dévolus à d'autres bénéficiaires – Mémoires d'Ici, Espace

Noir, le Corps de musique ou Saintimani, parmi d'autres – et des soutiens ponctuels, comme cela a été le cas en 2025 avec l'exposition Format (12'000 fr.) ou le Festivall (10'000 fr.)

Le dernier mot appartient néanmoins au Conseil de ville, à qui il revient de préavisé ou non cette augmentation. «L'Exécutif propose, le Législatif dispose», résume Corentin Jeanneret.

Fin de la naturalisation gratuite?

En entrée de séance, les conseillères et conseillers de ville seront amenés à se pencher sur le règlement des émoluments communaux pour le

traitement des dossiers de naturalisation. Relevé dans l'audit mené au sein de l'Administration, la gratuité de la procédure valable depuis 2006 n'a plus lieu d'être. «Saint-Imier est une des rares Communes du Jura bernois, voire du canton, à ne pas percevoir d'émolument dans ce domaine. Ce n'est aucunement une stigmatisation envers les candidates et candidats, mais une suite logique de l'audit et une rémunération du travail administratif», explique le maire. Concrètement, chaque demande requiert quatre heures de travail qui sont aujourd'hui financées par la collectivité.

“
Ce n'est pas une coupe dans le financement de ces institutions, mais un statu quo temporaire puisque ces montants sont rediscutés tous les quatre ans.
”

Corentin Jeanneret
Maire de Saint-Imier

Ainsi, la modification de règlement proposée prévoit de fixer à respectivement 650 fr. pour un couple, 500 fr. pour une personne majeure et 200 fr. pour une mineure les frais inhérents au processus. Des montants qui ont été déterminés après comparaison avec des communes de taille similaire. Preuve en est, ces sommes sont les mêmes que celles qui sont perçues par La Neuveville.

A titre d'information, Saint-Imier a traité 23 dossiers de naturalisation en 2024 et 31 l'an dernier. Si des émoluments avaient été perçus, la Commune aurait engrangé 8800 et 11'200 fr. ces deux dernières années.

Fonctionnement quotidien primé

Bienne Ambulance Région Bienne SA a reçu le Label du bilinguisme.

Ambulance Région Bienne SA/Ambulanz Region Biel AG confirme son engagement envers le bilinguisme: l'entreprise a décroché pour la deuxième fois le Label du bilinguisme, décerné par le Forum du bilinguisme. Une reconnaissance de son fonctionnement quotidien, où français et allemand sont utilisés à chaque étape, de la centrale 144 jusqu'aux interventions sur le terrain, peut-on lire dans un communiqué publié ce lundi. Le personnel, composé de professionnels représentant les communautés francophone et ger-



Ambulance Région Bienne s'est vu remettre le Label du bilinguisme.

Forum du bilinguisme

manophone, peut communiquer dans les deux langues. Cela garantit une prise en charge adaptée, favorise la confiance des patients et renforce la cohésion interne, souligne encore le Forum du bilinguisme.

Le Label du bilinguisme vise à promouvoir le respect et la coopération entre les communautés linguistiques, tout en mettant en lumière des institutions qui font du bilinguisme un pilier de leur qualité de service. *ajr*

Dix ans à stimuler l'innovation touristique

Arc jurassien Le programme TalentisLAB célèbre une décennie d'accompagnement de projets et de développement d'offres touristiques dans la région.

Le dispositif TalentisLAB fête cette année ses 10 ans d'existence. Lancé en 2016 dans le canton du Jura, ce programme d'accompagnement soutient l'innovation et l'entrepreneuriat touristique dans l'Arc jurassien. En une décennie, près de 500 projets ont bénéficié d'un appui, de l'idée initiale jusqu'à leur mise sur le marché.

Pour marquer cet anniversaire, un événement réunissant financeurs, partenaires et clients s'est tenu mercredi à Bienne. La direction du pro-

gramme y a rappelé l'évolution du dispositif et son rôle dans la structuration de l'écosystème touristique régional. Le ministre jurassien Raphaël Ciocchi, président d'Arcjurassien.ch, a salué un exemple de coopération intercantonale au service du développement économique.

La soirée a également permis de diffuser un film anniversaire rassemblant les témoignages de porteurs de projets accompagnés par TalentisLAB. Une conférence consacrée au tourisme durable dans la région Jura & Trois-Lacs, présentée

par Emilie Jaccard, a ensuite ouvert la discussion sur les perspectives de développement d'un tourisme quatre saisons.

D'abord centré sur le canton du Jura, le programme s'est progressivement étendu à d'autres régions, notamment le Grand Chasseral, Bienne-Seeland, le canton de Neuchâtel et le Nord vaudois. Soutenu par plusieurs cantons et par la Confédération dans le cadre de la Nouvelle politique régionale, il offre notamment aux participants une vingtaine d'heures d'accompagnement professionnel. Fort de cette expérience, TalentisLAB entend poursuivre son rôle de soutien à des initiatives touristiques innovantes et durables dans la région. *c-sfa*